

## DECISION DU PRESIDENT N°07/22

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que la cellule 5A de 60 m<sup>2</sup> de l'Hôtel d'entreprises est disponible à compter du 10 Septembre suite au départ de la Société HACO INDUSTRIES,

Vu la demande de la Société ARTELEC avec une activité de conception et réalisation d'installations électriques de s'installer dans tous les locaux et de s'engager sur un bail précaire de 35 mois ;

### DECIDE

Article 1 : La cellule 5A de l'Hôtel d'Entreprises située Parc des industries Artois Flandres 150 Rue d'OSLO à DOUVRIN est louée sous forme d'un bail précaire de 35 mois à la Société ARTELEC à compter du 10 Septembre 2022 pour un loyer mensuel de 461.66 Euros H.T hors charges. Il sera demandé à l'entrée dans les lieux un dépôt de garantie d'un montant de 461 Euros.

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 22 Aout 2022

Le Président,



PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI

***Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :***